

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Réseau ferré de France

**Décision du 3 août 2009 portant délégation de signature
à M. Manuel LECONTE, directeur « clientèles et qualité du réseau »**

NOR : DEVT0921389S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur régional pour l'Île-de-France,
Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public Réseau ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire ;
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, notamment son article 39 ;
Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du président de Réseau ferré de France ;
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;
Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;
Vu la décision du 8 juin 2009 portant nomination de M. François-Régis ORIZET en qualité de directeur régional pour l'Île-de-France,

Décide :

Article unique

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à M. Manuel LECONTE, directeur « clientèles et qualité du réseau », pour signer tout acte ou document relevant de la décision du 7 janvier 2008 portant délégations de pouvoirs au directeur régional Ile-de-France.

Le délégataire rendra compte au directeur régional de l'utilisation faite de cette délégation.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 3 août 2009.

*Le directeur régional Ile-de-France
de Réseau ferré de France,*

F.-R. ORIZET